

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

Déclaration du groupe UNSA

La question des langues dites régionales est dans notre pays jacobin un sujet qui déchaine souvent passions et crispations. Contrairement à d'autres pays, la république s'est en effet construite en arasant ces idiomes considérés comme des patois grossiers jargonnés par des masses jugées ignorantes, au profit d'une seule langue officielle symbolisant l'unité de la nation et sa culture. La crainte que se constitue une identité locale à visée séparatiste reste toujours en arrière-plan, expliquant la frilosité de notre pays à les reconnaître et à les promouvoir.

Si la langue dessine la carte d'un territoire, elle structure avant tout une pensée, dessine un univers, charpente une culture, et à ce titre mérite d'être considérée et préservée comme élément de la diversité de l'humanité.

C'est ce que nous démontre cet avis, avec d'autant plus de pertinence que dans les Outre-Mer ces langues, dites régionales, sont encore largement des langues du quotidien, de l'échange et de la communication et pour certaines populations la seule langue véritablement maîtrisée, car langue maternelle.

Ce sont donc bien des langues vivantes, qui ne peuvent pas être, comme le pointe judicieusement l'avis, reléguées au simple rang de "patrimoine de la France" comme le précise depuis 2008 notre constitution. En effet, cette mise sous cloche institutionnelle ne confère aucun droit linguistique permettant leur développement et leur promotion. Pourtant, de nombreuses études l'attestent, c'est en faisant de bons bilingues que l'on fait de bons francophones.

À ce titre, l'Unsa soutient les préconisations qui appellent à la définition et la mise en œuvre d'une politique volontariste de la rue de Grenelle notamment en multipliant la création de postes fléchés d'enseignants de langues régionales dans les OutreMer. Cela doit permettre d'en assurer le développement et la continuité au sein du service public d'éducation, et cela, et c'est important pour l'Unsa, dans le cadre d'un enseignement bilingue à parité avec le français.

D'un point de vue plus large, concernant l'ensemble des langues régionales reconnues dans notre pays, l'Unsa soutient la demande de ratification par les deux assemblées de la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires, déjà ratifiée, je

le rappelle, par 25 états membres. La réforme constitutionnelle en cours pourrait être l'occasion de donner un signe politique fort non seulement aux populations concernées et au monde associatif fortement impliqué, mais aussi aux collectivités territoriales qui portent, souvent à bout de bras, la promotion de cet héritage.

L'Unsa a voté l'avis.